

Le 23 janvier 2004

## NOTE DE SERVICE

**À :** Sociétés d'assurances multirisques fédérales

**DE :** Patricia Hladun, actuaire-conseil  
Division des pratiques actuarielles

**OBJET :** Dépôt électronique des tableaux sur les sinistres et les indices de perte 2003

---

Tel que mentionné dans la lettre d'accompagnement du Mémoire 2003 sur les États actuariels des sociétés d'assurances multirisques, le BSIF exige désormais que les tableaux sur les sinistres et les indices soient produits et déposés en version électronique. Nous vous invitons à consulter le Guide d'instruction élaboré à cet effet, lequel se trouve sur notre site Web, à l'adresse suivante :

[http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/publications/orientation/index\\_financiers.asp#Instructions\\_multirisques](http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/publications/orientation/index_financiers.asp#Instructions_multirisques)

La version électronique des données de 2003 devra parvenir au BSIF d'ici au 1 juin 2004. À compter de l'an prochain, les assureurs devront produire leurs états annuels dans les 60 jours suivant la fin de leur exercice financier et les réassureurs, dans les 105 jours qui suivent la fin de l'exercice.

Le logiciel disponible dans le commerce qui permet de produire les états annuels P&C-1 et P&C-2 permet également de produire les tableaux exigés en version électronique.

N'hésitez pas à m'appeler au (416) 973-7010 si vous avez besoin d'aide pour remplir ces formulaires ou envoyer vos tableaux électroniques.